



PLAN FINANCIER 2021 – 2024



(art. 79 de la loi sur les communes)
(art. 18 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des
Communes)

MUNICIPALITE DE ST-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

St-Martin, novembre 2020

Table des matières

1.	Préambule	
1.1	Introduction	3
1.2	Dispositions légales	3
2.	Economie	
2.1	Tendances conjoncturelles	4
2.2	Chômage	5
3.	Données statistiques	
3.1	Démographie	6
3.2	Fiscalité	8
4.	Etat des finances communales	
4.1	Marge d'autofinancement, endettement net et investissements réalisés	10
4.2	Indicateurs cantonaux	10
5.	Plan financier 2021-2024	
5.1	Objectifs généraux à court et moyen terme	12
5.2	Evolution du compte de fonctionnement 2021-2024	12
5.3	Planification des investissements 2021-2024	13
5.4	Evolution de l'endettement net	16
5.5	Evolution de la fortune	16
6.	Considérations finales	17
7.	Annexes	
7.1	Détail des investissements nets 2021-2024	19
7.2	Plan financier	20
7.3	Amortissements	21
7.4	Degré d'autofinancement	21
7.5	Capacité d'autofinancement	22
7.6	Taux des amortissements ordinaires	22
7.7	Endettement net par habitant	23
7.8	Evolution indicateurs	23

1. PREAMBULE

1.1 Introduction

Sur la base des comptes 2019 et des budgets 2020 et 2021, l'exécutif a évalué le développement prévisible des recettes, des dépenses courantes et des investissements pour une durée de quatre ans avec ses incidences sur l'endettement.

Le plan financier 2021-2024 est un instrument de perspective et d'information tel que défini par les dispositions légales.

Le plan financier 2021-2024 a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2020.

L'estimation des recettes et dépenses comporte de nombreuses incertitudes en raison de l'impondérabilité des éléments que la Commune ne contrôle pas et qui peuvent avoir des conséquences financières directes.

Par ailleurs, les collectivités locales sont tributaires des décisions et dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales avec une tendance marquée au transfert des charges vers les communes.

La volonté du Conseil municipal est de préserver un niveau d'endettement mesuré tout en conservant les acquis dans un état satisfaisant, ce qui demande des investissements annuels réguliers.

1.2 Dispositions légales

Ce rapport est rédigé conformément aux dispositions contenues dans l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et des articles 18 et suivants de l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004.

Les principales dispositions traitant du plan financier sont reportées ci-après :

Section 2: Plan financier

Art. 18 Principes

¹ Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.

² Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

³ Il est actualisé annuellement.

⁴ Le plan financier doit être porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.

Art. 20 Compétence et contenu

¹ Le plan financier est traité et approuvé par le conseil municipal.

² Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.

³ Il informe notamment sur :

- a) l'évolution probable des charges et des revenus de fonctionnement;
- b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements;
- c) l'évolution probable de la fortune et de l'endettement.

Le plan financier sous revue qui vous est soumis respecte la période quadriennale minimum imposée par l'article 79 LCo.

2. ECONOMIE

2.1 Tendances conjoncturelles (SECO)

Situation de l'économie suisse

Aperçu

La pandémie de Covid-19 caractérise l'année en cours tant au niveau national qu'international. Au cours du premier semestre, l'industrie d'exportation a connu une chute temporaire de la demande et la demande intérieure, un des piliers de la croissance, s'est effondrée en même temps.

Produit intérieur brut

Le PIB de la Suisse a diminué de 7.3% au 2^e trimestre. Presque tous les secteurs ont subi une baisse sans précédent de la valeur ajoutée. Le semi-confinement a fortement réduit les dépenses de consommation privées et l'activité d'investissement a également diminué. Les exportations ont enregistré un recul considérable, mais l'important secteur chimie-pharma a stabilisé la tendance.

Marché du travail

Le chômage a enregistré au printemps 2020 une hausse d'une rapidité sans précédent. L'emploi a fortement diminué au cours du 2^e trimestre. Le recours généralisé au chômage partiel a permis d'éviter des effets encore plus importants sur le chômage et l'emploi. La situation s'est un peu détendue à partir du mois de juin.

Prix

Après avoir atteint son niveau le plus bas en milieu d'année, le taux d'inflation s'est redressé mais demeure négatif.

Prévisions conjoncturelles

Prévisions pour la Suisse

Le Groupe d'experts de la Confédération prévoit une baisse du PIB de 3.8% en 2020. Avec l'assouplissement des mesures de politique sanitaire, l'économie suisse a commencé à se redresser fin avril et, dans l'ensemble, elle a suivi au 1^{er} semestre 2020 un cours moins négatif que prévu. La reprise s'est poursuivie pendant l'été. Le Groupe d'experts s'attend pour la suite à une dynamique moins forte. Dans l'année à venir, le PIB corrigé des événements sportifs devrait croître de 3.8%. L'économie suisse retrouverait ainsi vers la fin 2021 son niveau de PIB d'avant la crise.

Risques

Les principaux risques conjoncturels restent liés à la pandémie et aux réactions des responsables économiques et politiques. Il existe en outre des risques liés au conflit commercial international et aux modalités du Brexit au début 2021. En Suisse subsiste le risque de corrections importantes sur le marché immobilier.

Environnement international et monétaire

Economie mondiale

Le 1^{er} semestre 2020 a été marqué par la propagation du coronavirus et les mesures prises pour endiguer l'épidémie. La production économique mondiale s'est effondrée. Contrairement à ce qui a été observé lors des précédentes récessions, le secteur des services et la consommation privée ont été particulièrement touchés. En outre, le renforcement des mesures de confinement a eu tendance à s'accompagner d'une chute plus importante du PIB. Les pays d'Europe du Sud axés sur le tourisme ont ainsi subi des revers plus importants que, par exemple, l'Allemagne et les Etats-Unis. Le Groupe d'experts en matière de prévisions conjoncturelles s'attend à ce que l'évolution demeure hétérogène au cours des prochains trimestres.

Cadre monétaire

Le prix du pétrole s'est redressé au cours des derniers mois par rapport aux bas niveaux d'avril. L'inflation des prix à la consommation est faible au niveau international. Toujours extrêmement expansionnistes, les politiques monétaires des principaux pays industrialisés ont été encore assouplies dans certains cas. Sur les marchés financiers, le climat de confiance s'est maintenu pendant les mois d'été. Le cours du franc suisse a été quasiment stable.

2.2 Chômage

A la fin octobre 2020, 5'929 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 341 de plus qu'au mois dernier. Le taux de chômage a augmenté de 0.2 points pour s'établir à 3.3%, principalement à cause du ralentissement de l'activité dans le tourisme et l'agriculture. Ce taux est légèrement supérieur au taux de chômage national (3.2%).

Par rapport au mois dernier, le chômage a surtout augmenté dans le Haut-Valais (+0.5 pt) ainsi que dans le Valais central (+0.2 pt). En revanche, il est resté stable dans le Bas-Valais. Pour le Haut-Valais, cette situation s'explique par un fort ralentissement saisonnier de l'activité dans la branche de l'hôtellerie-restauration (+123 personnes). Il en est de même pour le Valais central où le chômage a progressé dans les secteurs du tourisme (+88 personnes) et de l'agriculture (+53 personnes).

D'ici la fin de l'année, le SICT estime que cette dynamique à la hausse se poursuivra principalement à cause du ralentissement des activités saisonnières et des mesures prises afin de contrer la deuxième vague de l'épidémie.

Enfin, nous percevons notamment l'impact de cette crise au niveau de la durée du chômage. En effet, en variation annuelle, l'effectif des chômeurs de longue durée et des chômeurs à risque de longue durée (7 – 12 mois) a doublé.

Chômage octobre 2020	Taux	Chômeurs	
Valais	3.3%	5'929	↗
Haut-Valais	1.8%	774	↗
Valais central	3.7%	2'590	↗
Bas-Valais	3.9%	2'564	↗

3. DONNEES STATISTIQUES

3.1 Démographie

3.1.1 Structure de la population communale

Population au 31.10.2019			
Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 - 10	28	41	69
11 - 20	37	33	70
21 - 30	55	33	88
31 - 40	40	42	82
41 - 50	40	40	80
51 - 60	65	72	137
61 - 70	71	72	143
71 - 80	47	47	94
81 - 90	22	40	62
91 et plus	2	10	12
Total/moyenne	407	430	837

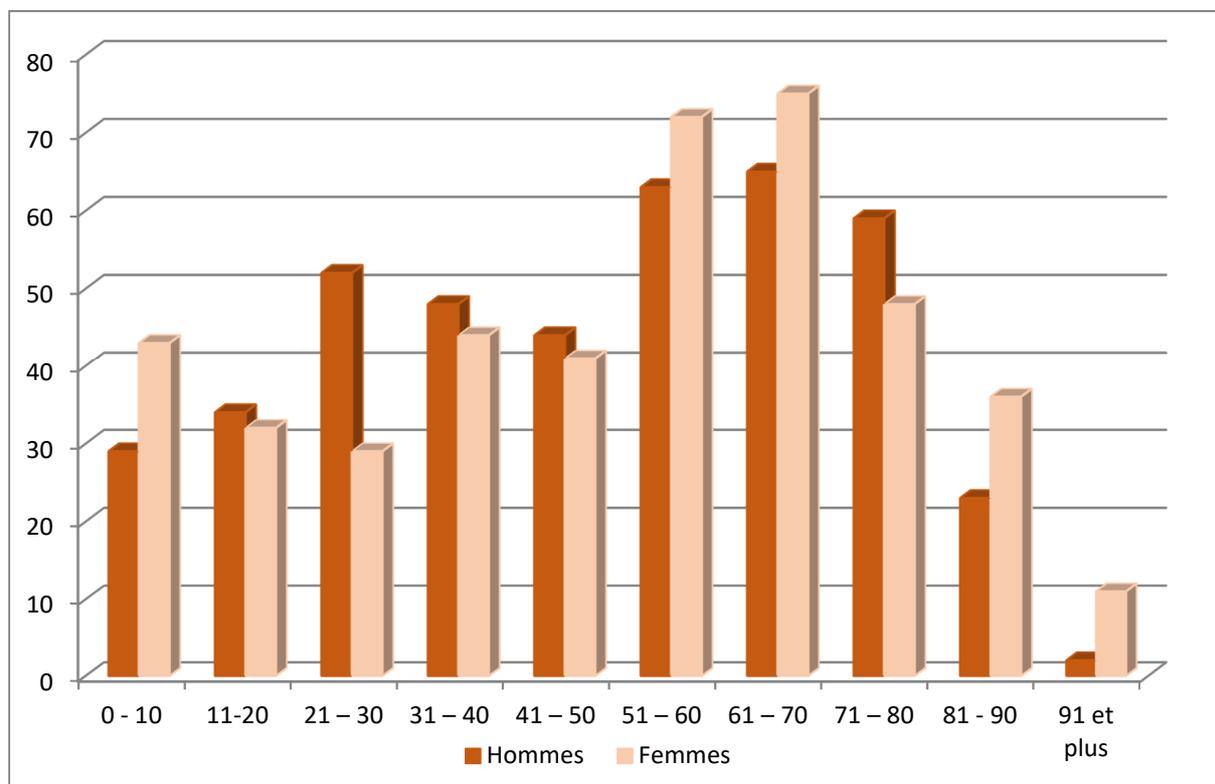
Population au 31.10.2020			
Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 - 10	29	43	72
11 - 20	34	32	66
21 - 30	52	29	81
31 - 40	48	44	92
41 - 50	44	41	85
51 - 60	63	72	135
61 - 70	65	75	140
71 - 80	59	48	107
81 - 90	23	36	59
91 et plus	2	11	13
Total/moyenne	419	431	850

Nous relevons une croissance positive de la population de notre Commune (+ 13 personnes ou + 1.55 %).

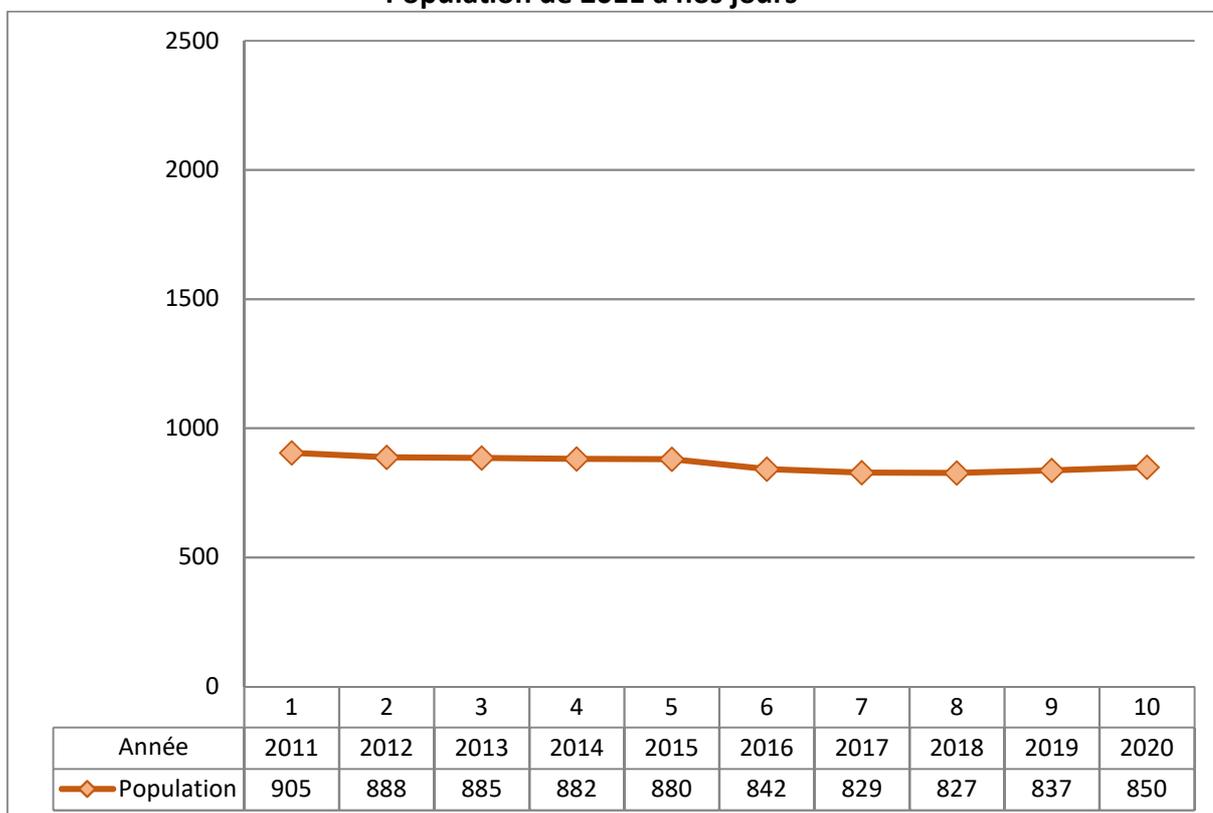
Ce constat est particulièrement réjouissant puisqu'il s'inscrit en hausse pour la 2^e année consécutive (+ 10 personnes en 2019). Les services performants et modernes offerts à la population (nursérie-crèche-uape, centre scolaire et appartements à louer), la prise en charge des primes d'assurance-maladie pour tous les jeunes jusqu'à leur majorité et la mise à disposition de terrains à des tarifs préférentiels favorisent le maintien, respectivement la venue de nouvelles familles dans notre Commune.

3.1.2 Evolution démographique

Structure de la population par tranche d'âge



Population de 2011 à nos jours



3.2 Fiscalité

3.2.1 Généralités (Référence : Rapport de l'Etat du Valais sur les finances communales 2016)

En Valais, la charge fiscale communale est difficilement mesurable du fait de l'application concomitante d'un coefficient et d'une indexation sur les barèmes communaux. En effet, la loi fiscale (LF) laisse aux communes une large autonomie en ce qui concerne la correction de la progression à froid (art. 178 al. 5 LF) et la fixation du coefficient communal (art. 178 al. 4 LF). Les communes ont la possibilité de corriger la progression à froid jusqu'à 170 % et de fixer le coefficient de 1 à 1.5. Les 126 communes utilisent ainsi 49 combinaisons différentes.

Néanmoins, le coefficient d'impôt appliqué peut être considéré à lui seul comme un indicateur important de la charge fiscale.

Coefficient	Nbre de com. 2018	Nbre de com. 2016	Nbre de com. 2004	Nbre d'hab. 2018	Nbre d'hab. 2016	Nbre d'hab. 2004	Pop. en % 2018	Pop. en % 2016	Pop. en % 2004
1	14	14	9	15'835	15'675	17'542	4.6	4.6	6.1
1.05	1	1	0	13'058	13'158	0	3.8	3.9	0.0
1.1	17	17	11	89'677	87'037	37'098	26.1	25.7	12.9
1.15	7	6	3	24'487	23'233	32'735	7.1	6.8	11.4
1.2	30	35	37	102'991	100'389	73'869	29.9	29.6	25.7
1.25	12	13	14	35'688	37'934	47'551	10.4	11.2	16.5
1.3	30	31	34	51'315	49'234	42'072	14.9	14.5	14.6
1.35	5	5	3	4'611	4'501	2'169	1.3	1.3	0.8
1.4	9	11	36	4'925	6'582	28'700	1.4	1.9	10.0
1.5	1	1	11	1'368	1'433	6'240	0.4	0.4	2.2
	126	134	158	343'955	339'176	287'976	100	100	100

En raison de la grande différence existante entre les coefficients communaux, la charge fiscale pour les contribuables peut être de 50% plus élevée d'une commune à l'autre. Si l'on prend en considération l'indexation et le coefficient communal, la charge fiscale peut aller pour les contribuables avec un revenu moyen du simple au double. La notion de taux d'imposition pondéré est parfois utilisée, soit chaque 10% d'indexation représente 0.05 point sur le coefficient. Ainsi, par exemple, avec un coefficient de 1.2 et une indexation de 140%, le taux pondéré est de 1 ((1.2-(4x0.05)). La pression fiscale s'étale ainsi d'un taux pondéré de 0.65 (coefficient 1 et indexation 170%) à 1.50 (coefficient 1.5 et indexation 100%). De plus, il n'est pas tenu compte du niveau de générosité de la collectivité en termes d'aides financières en tout genre.

3.2.2 Imposition fiscale dans le district d'Hérens

Fiscalité du district d'Hérens et des communes voisines								
Communes	2017		2018		2019		2020	
	Coefficient	Indexation	Coefficient	Indexation	Coefficient	Indexation	Coefficient	Indexation
Ayent	1.20	145%	1.20	145%	1.30	155%	1.30	155%
Evolène	1.30	125%	1.30	125%	1.25	135%	1.25	135%
Héremence	1.00	170%	1.00	170%	1.00	170%	1.00	170%
Mont-Noble	1.35	140%	1.35	140%	1.35	140%	1.35	140%
St-Martin	1.40	140%	1.40	140%	1.40	140%	1.40	140%
Vex	1.30	160%	1.30	160%	1.30	160%	1.30	160%

Source : Etat du Valais

En fonction de leurs impératifs financiers, les communes modifient l'échelle de base : elles lui appliquent un coefficient d'impôt qui peut varier de 1.0 à 1.5 et l'indexent en fonction de l'indice des prix à la consommation (art. 178 LF du 10.03.1976).

3.2.3 Recettes fiscales

Année fiscale 2018 - Revenu							
Début	Fin	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuables	% Nombre
0	0	0.00	0.00	0.00	0.00	107	18.42
1	25'000	1'610'200.00	7.30	63'729.25	3.89	125	21.51
25'001	50'000	6'016'600.00	27.26	386'619.50	23.58	161	27.71
50'001	70'000	5'399'400.00	24.47	406'155.25	24.78	90	15.49
70'001	100'000	5'404'400.00	24.49	437'532.20	26.69	68	11.70
100'001	150'000	3'171'000.00	14.37	294'767.40	17.98	27	4.65
150'001	200'000	467'000.00	2.12	50'460.55	3.08	3	0.52
200'001	9'999'999						
		22'068'600.00	100.01	1'639'264.15	100.00	581	100.00
Année fiscale 2018 - Impôt sur le revenu							
Début	Fin	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuables	% Nombre
0	0	72'100.00	0.33	0.00	0.00	114	19.62
1	1'000	1'251'200.00	5.67	44'849.30	2.74	104	17.90
1'001	2'000	1'996'400.00	9.05	103'560.95	6.32	69	11.88
2'001	3'000	2'889'100.00	13.09	180'700.70	11.02	73	12.56
3'001	4'000	3'213'800.00	14.56	223'757.85	13.65	64	11.02
4'001	5'000	2'771'700.00	12.56	197'440.25	12.04	44	7.57
5'001	6'000	2'690'100.00	12.19	207'156.20	12.64	38	6.54
6'001	7'000	1'589'700.00	7.20	129'420.20	7.90	20	3.44
7'001	8'000	1'327'200.00	6.01	127'611.90	7.78	17	2.93
8'001	9'000	1'006'900.00	4.56	92'371.10	5.63	11	1.89
9'001	10'000	460'500.00	2.09	37'662.50	2.30	4	0.69
10'001	12'000	1'216'300.00	5.51	118'776.90	7.25	11	1.89
12'001	15'000	851'000.00	3.86	94'184.30	5.75	7	1.20
15'001	20'000	732'600.00	3.32	81'772.00	4.99	5	0.86
20'001	30'000						
30'001	40'000						
40'001	50'000						
50'001	75'000						
75'001	100'000						
100'001	500'000						
500'001	999'999'999						
		22'068'600.00	100.00	1'639'264.15	100.01	581	99.99
Année fiscale 2018 - Fortune							
Début	Fin	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuables	% Nombre
1	50'000	1'262'000.00	1.40	2'746.00	0.95	70	21.47
50'001	100'000	3'701'000.00	4.10	8'975.35	3.11	49	15.03
100'001	200'000	10'236'000.00	11.34	26'935.45	9.33	69	21.17
200'001	500'000	28'841'000.00	31.95	81'913.65	28.38	92	28.22
500'001	1'000'000	20'770'000.00	23.01	66'943.50	23.19	31	9.51
1'000'001	5'000'000	25'460'000.00	28.20	101'143.20	35.04	15	4.60
5'000'001	999'000'000						
		90'270'000.00	100.00	288'657.15	100.00	326	100.00
Année fiscale 2018 - Impôt sur la fortune							
Début	Fin	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuables	% Nombre
0	0	0.00	0.00	0.00	0.00	16	4.68
1	1'000	33'395'000.00	36.36	86'337.40	29.72	252	73.68
1'001	2'000	19'560'000.00	21.30	58'167.10	20.02	41	11.99
2'001	3'000	11'615'000.00	12.65	38'599.65	13.29	16	4.68
3'001	4'000	3'921'000.00	4.27	13'795.90	4.75	4	1.17
4'001	5'000	7'130'000.00	7.76	26'528.35	9.13	6	1.75
5'001	6'000						
6'001	7'000	3'263'000.00	3.55	12'909.25	4.44	2	0.58
7'001	8'000	1'765'000.00	1.92	7'165.90	2.47	1	0.29
8'001	9'000	2'011'000.00	2.19	8'446.20	2.91	1	0.29
9'001	10'000						
10'001	12'000						
12'001	15'000	9'182'000.00	10.00	38'564.40	13.27	3	0.88
15'001	20'000						
20'001	30'000						
30'001	40'000						
40'001	50'000						
50'001	75'000						
75'001	100'000						
100'001	500'000						
500'001	999'999'999						
		91'842'000.00	100.00	290'514.15	100.00	342	99.99

4. ETAT DES FINANCES COMMUNALES

4.1 Marge d'autofinancement, endettement net et investissements réalisés



4.2 Indicateurs cantonaux

Suite à l'introduction de la nouvelle loi sur les communes, la section des finances a établi un tableau de ratios permettant d'évaluer certains indicateurs-clé dans la gestion des communes. Nous présentons, ci-après, les ratios calculés pour la Commune de St-Martin pour les années 2019, 2020 et 2021.

4.2.1 Degré d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte deux éléments des comptes communaux : le premier est l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à réaliser des investissements sans avoir recours à l'emprunt ; le deuxième élément est les investissements nets. Il s'agit ici du total des investissements réalisés après déduction des éventuelles participations de tiers et des subventions acquises. Le degré d'autofinancement est donc calculé en prenant l'autofinancement divisé par les investissements nets. C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assurés financièrement.

1. Degré d'autofinancement (I1)	2019	2020	2021	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	168.0%	78.6%	69.8%	100.1%
Valeurs indicatives				
	I1 ≥ 100%	5 - très bien		
	80% ≤ I1 < 100%	4 - bien		
	60% ≤ I1 < 80%	3 - satisfaisant (à court terme)		
	0% ≤ I1 < 60%	2 - insuffisant		
	I1 < 0%	1 - très mauvais		

4.2.2 Capacité d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte la marge d'autofinancement qui est comparée aux revenus financiers. Dans ce cas, les revenus financiers correspondent à la totalité des recettes encaissées par la commune. Cette comparaison nous donne une notion de rendement.

2. Capacité d'autofinancement (I2)		2019	2020	2021	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)		20.3%	11.4%	13.7%	15.3%
Valeurs indicatives	$I2 \geq 20\%$	5 - très bien			
	$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien			
	$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant			
	$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant			
	$I2 < 0\%$	1 - très mauvais			

4.2.3 Taux des amortissements ordinaires

Cet indicateur compare les amortissements comptables effectués, c'est-à-dire la prise en charge de la diminution de la valeur de notre patrimoine (bâtiments, routes, véhicules, etc.), par rapport à la valeur totale du patrimoine restant à amortir. Selon les critères de l'Etat du Valais, un taux d'amortissement de 10% et plus est considéré comme suffisant.

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)		2019	2020	2021	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)		10.4%	10.5%	10.3%	10.4%
Valeurs indicatives	$I3 \geq 10\%$	5 - amort. suffisants			
	$8\% \leq I3 < 10\%$	4 - amort. moyens (à court terme)			
	$5\% \leq I3 < 8\%$	3 - amort. faibles			
	$2\% \leq I3 < 5\%$	2 - amort. insuffisants			
	$I3 < 2\%$	1 - amort. nettement insuffisants			

4.2.4 Endettement net par habitant

Cet indicateur divise la dette nette totale par le nombre d'habitants. La notion de dette nette prend en compte tous les engagements de la commune (dettes bancaires, créanciers, charges à payer, provisions, etc.) auxquels nous déduisons tous les éléments de l'actif qui sont disponibles ou réalisables rapidement (liquidités, débiteurs, produits à recevoir). Le montant obtenu est divisé par le nombre d'habitants.

4. Endettement net par habitant (I4)		2019	2020	2021	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)		81	290	675	353
Valeurs indicatives	$I4 < 3'000$	5 - endettement faible			
	$3'000 \leq I4 < 5'000$	4 - endettement mesuré			
	$5'000 \leq I4 < 7'000$	3 - endettement important			
	$7'000 \leq I4 < 9'000$	2 - endettement très important			
	$I4 \geq 9'000$	1 - endettement excessif			

4.2.5 Taux du volume de la dette brute

Le taux de volume de la dette brute est un indicateur très important. Il exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus courants de la Commune. Plus ce volume est élevé, plus la situation de la Commune est critique. Il vient en outre compléter l'information fournie par l'indicateur de l'endettement net par habitant. En effet, un endettement net par habitant identique dans deux communes distinctes doit être interprété très différemment selon que la commune dispose d'un volume élevé de recettes ou non.

5. Taux du volume de la dette brute (I5)		2019	2020	2021	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)		167.6%	189.9%	194.1%	183.3%
Valeurs indicatives	I5 < 150%	5 - très bien			
	150% ≤ I5 < 200%	4 - bien			
	200% ≤ I5 < 250%	3 - satisfaisant			
	250% ≤ I5 < 300%	2 - insuffisant			
	I5 ≥ 300%	1 - mauvais			

5. PLAN FINANCIER 2021-2024

5.1 Objectifs généraux à court et moyen terme

La planification financière est un instrument d'information et de gestion.

Elle donne une image chiffrée de l'évolution estimée du compte de fonctionnement et des axes prioritaires au niveau des investissements. Toutefois, en fonction des ressources financières certains projets pourront être différés, voire abandonnés.

Le Conseil municipal a marqué une volonté de maintenir à l'avenir des résultats favorables et réaffirme ses intentions, soit :

- maintien de l'équilibre budgétaire
- maintien de la meilleure marge d'autofinancement possible
- limitation de l'endettement dans les proportions admises par les indicateurs financiers
- respect du rythme des amortissements dans la norme définie par les dispositions légales
- maintien d'une capacité d'investissement adaptée aux besoins communaux

5.2 Evolution du compte de fonctionnement 2021-2024

Pour les années 2021 à 2024, le compte de fonctionnement présente des charges stables et maîtrisées.

Les recettes de fonctionnement ne prévoient pas de revenus supplémentaires pour la période sous revue.

Le niveau actuel des redevances hydrauliques est, en principe, garanti jusqu'à fin 2024, à savoir CHF 44/kW (puissance). La puissance se calcule de la manière suivante : $9.81 * \text{débit moyen annuel (m}^3/\text{s)} * \text{chute (m)}$.

La pression sur les prix de l'énergie hydraulique se fait de plus en plus forte. L'Allemagne, en tête, subventionne fortement la production d'énergie, sature les marchés européens faisant dangereusement chuter les prix de l'électricité.

Les chambres fédérales devront fixer le nouveau taux applicable aux redevances hydrauliques dès 2025. Les sociétés électriques qui exploitent la force hydraulique se trouvent en difficultés financières et cherchent à diminuer le montant des redevances hydrauliques versées aux propriétaires de l'eau (cantons et communes).

Le plan financier 2021-2024 prévoit le maintien des redevances hydrauliques au niveau de la moyenne des années précédentes.

En vertu de ce qui précède, le plan financier 2021-2024 présente une marge d'autofinancement moyenne de CHF 795'405 par année.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	5'076'897	4'998'570	4'914'870	4'880'000	4'900'000	4'920'000
Total des revenus financiers	6'350'881	5'643'350	5'696'490	5'690'000	5'700'000	5'710'000
Marge d'autofinancement	1'273'984	644'780	781'620	810'000	800'000	790'000

5.3 Planification des investissements 2021-2024

Les investissements nets attendus pour les années de planification 2021-2024 représentent plus de 3.95 millions de francs. Une part importante du programme d'investissements servira à assurer les tâches prioritaires dévolues à une collectivité publique, soit :

- UAPE
- Etablissement médico-social (EMS)
- Routes cantonales
- Routes communales
- Liaison câblée Euseigne – St-Martin (concession de transports publics)
- Déchetterie communale
- Révision du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones (PAZ/RCCZ)
- RPU Grand Pra
- RPU Pirres Grôches
- Mini-centrale hydraulique (hydroélectricité)

Le montant net des investissements planifiés est couvert par le total des marges d'autofinancement à hauteur de 80.54%. Le découvert de financement pour la période 2021-2024 s'élève à CHF 768'380.

Objets	Montants	%
Bâtiment administratif	50'000.00	1.27%
Equipement informatique administration	20'000.00	0.51%
Central téléphonique	0.00	0.00%
Projets Mobili'dzons-nous (processus participatif)	60'000.00	1.52%
Mensuration cadastrale et SAU	40'000.00	1.01%
Equipement service du feu	10'000.00	0.25%
Centre scolaire	10'000.00	0.25%
Equipement informatique écoles	20'000.00	0.51%
C.O. Val d'Hérens	20'000.00	0.51%
Bibliothèque communale	0.00	0.00%
Sentiers pédestres - Signalisation	40'000.00	1.01%
Places de jeux	120'000.00	3.04%
Pont suspendu Euseigne - Osona		0.00%
Financement secours sanitaires OCVS	4'000.00	0.10%
UAPE	110'000.00	2.78%
Institutions handicapés VS	10'000.00	0.25%
Local pour la jeunesse	0.00	0.00%
Etablissement médico-social (EMS)	200'000.00	5.06%
Routes cantonales	472'000.00	11.95%
Eclairage public	20'000.00	0.51%
Goudronnages divers et reflachages	40'000.00	1.01%
Chemins publics - Pavage/Barrières	40'000.00	1.01%
Réseau routier communal	0.00	0.00%
Routes agricoles - Etape 2 (La Combette)	0.00	0.00%
Routes agricoles - Etape 5 (Step)	175'000.00	4.43%
Route de la Borgne - La Lurette	0.00	0.00%
Routes forestières	139'000.00	3.52%
Matériel et outillage	20'000.00	0.51%
Liaison câblée Euseigne - St-Martin	200'000.00	5.06%
Réseau eau potable	40'000.00	1.01%
Protection sources d'eau	0.00	0.00%
Grand réservoir de Grangeneuve	0.00	0.00%
Captations sources d'eau	0.00	0.00%
Réseau eaux usées	40'000.00	1.01%
Step St-Martin	20'000.00	0.51%
Déchetterie communale	500'000.00	12.66%
Installation de Moloks / Ecopoints	0.00	0.00%
Décharge Grand Plan	20'000.00	0.51%
Corrections torrents	20'000.00	0.51%
PGEE	40'000.00	1.01%
Correction Rhône 3	20'000.00	0.51%
Révision PAZ / RCCZ	110'000.00	2.78%
RPU Eison Preutan	0.00	0.00%
RPU Grand Pra	170'000.00	4.30%
RPU Pirres Grôches	150'000.00	3.80%
Panneaux solaires photovoltaïques	0.00	0.00%
Mini-centrale hydraulique (hydroélectricité)	1'000'000.00	25.32%
Total	3'950'000.00	100.00

Lors de l'élaboration des budgets annuels, le Conseil municipal devra prioriser certains objets pour répondre aux objectifs réaffirmés au point 5.1.

Le tableau prévisionnel des investissements nets prend en compte les besoins nécessaires dans les différentes rubriques. De cette planification, il ressort les principaux points ci-après :

		2021	2022	2023	2024
		Budget	Plan quadriennal		
0	Administration générale	5'000.00	75'000.00	25'000.00	25'000.00
	Bâtiment administratif		50'000.00		
	Equipement informatique	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Central téléphonique				
	Projets Mobili'dzons-nous (processus participatif)		20'000.00	20'000.00	20'000.00
1	Sécurité publique	10'000.00	20'000.00	10'000.00	10'000.00
	Mensuration cadastrale et SAU	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Equipement servcie du feu		10'000.00		
2	Enseignement	10'000.00	15'000.00	10'000.00	15'000.00
	Centre scolaire		5'000.00		5'000.00
	Equipement informatique	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	C.O. Val d'Hérens	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
3	Culture, loisirs et culte	40'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
	Bibliothèque communale				
	Sentiers pédestres - Signalisation	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Places de jeux	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
	Pont suspendu Euseigne - Ossona				
4	Santé	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
	Financement secours sanitaires OCVS	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
5	Prévoyance sociale	112'500.00	202'500.00	2'500.00	2'500.00
	UAPE	110'000.00			
	Institutions handicapés VS	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00
	Local pour la jeunesse				
	Etablissement médico-social (EMS)		200'000.00		
6	Trafic	241'000.00	405'000.00	230'000.00	230'000.00
	Routes cantonales	172'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
	Eclairage public	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Gourdonages divers et reflachages	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Chemins publics - Pavage/Barrières	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Routes agricoles - Etape 4 (intempéries)				
	Routes agricoles - Etape 2 (La Combette)				
	Routes agricoles - Etape 5 (Step)		175'000.00		
	Route de la Borgne - La Lurette				
	Routes forestières	39'000.00	100'000.00		
	Matériel et outillage	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Liaison câblée Euseigne - St-Martin			100'000.00	100'000.00
7	Protection aménagement territoire	700'000.00	140'000.00	170'000.00	120'000.00
	Réseau eau potable	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Protection sources d'eau				
	Grand Réservoir de Grangeneuve				
	Captations sources d'eau				
	Réseau eaux usées	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Step St-Martin	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Déchetterie communale	500'000.00			
	Installation de Moloks / Ecopoints				
	Décharge Grand Plan	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Corrections torrents	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	PGEE	40'000.00			
	Correction Rhône 3	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Révision PAZ / RCCZ	20'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
	RPU Grand Pra	100'000.00	70'000.00		
	RPU Pirres Grôches			100'000.00	50'000.00
8	Economie publique	0.00	0.00	500'000.00	500'000.00
	Mini-centrale hydraulique (hydroélectricité)			500'000.00	500'000.00
	TOTAUX	1'119'500.00	898'500.00	988'500.00	943'500.00
	TOTAL GENERAL				3'950'000.00

5.4 Evolution de l'endettement net

La planification pluriannuelle établie prévoit un endettement net de CHF 1'011'268 à fin 2024 pour une dette nette par habitant de CHF 1'136 (endettement faible).

L'évolution de la dette consolidée doit cependant être prise avec réserve. En effet, certains mouvements affectant le bilan ne sont pas pris en considération. D'autre part, il peut se produire un certain décalage entre la planification et les comptes clôturés.

4. Endettement net par habitant (I4)	MCH	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Engagements courants	20 + CHF	2'289'890.72					
Dettes à court terme	21 + CHF	133'000.00					
Dettes à moyen et long termes	22 + CHF	7'925'500.00					
Engagements envers des entités particulières	23 + CHF	-					
Provisions	24 + CHF	56'922.15					
Passifs transitoires	25 + CHF	134'982.26					
Dette brute	= CHF	10'540'295.13					
Ou							
Total des passifs	2 + CHF	18'609'728.03					
Fortune nette	29 - CHF	7'864'932.90					
Financements spéciaux	28 - CHF	204'500.00					
Dette brute	= CHF	10'540'295.13	10'716'115.13	11'053'995.13	11'142'495.13	11'330'995.13	11'484'495.13
Disponibilités	10 CHF	32'004.82					
Avoir	11 + CHF	-671'826.12					
Placements	12 + CHF	7'027'535.40					
Actifs transitoires	13 + CHF	4'085'512.74					
Patrimoine financier réalisable	= CHF	10'473'226.84	10'473'226.84	10'473'226.84	10'473'226.84	10'473'226.84	10'473'226.84
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	CHF	67'068.29	242'888.29	580'768.29	669'268.29	857'768.29	1'011'268.29
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)		825	838	860	870	880	890
Dette brute – Patrimoine financier réalisable	=	81	290	675	769	975	1'136
Valeurs indicatives							
I4 < 3'000	5 - endettement faible						
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré						
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important						
7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important						
I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif						

5.5 Evolution de la fortune

La loi cantonale sur les communes et l'ordonnance sur la gestion financière définissent les principes relatifs à l'équilibre budgétaire. Dès lors, le budget de fonctionnement des communes est équilibré lorsqu'il ne résulte pas de découvert au bilan, après la prise en compte des amortissements.

Le taux d'amortissement est au minimum de 10% sur le patrimoine administratif. Le plan financier 2021-2024 respecte ces dispositions.

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	5'076'897	4'998'570	4'914'870	4'880'000	4'900'000	4'920'000
Total des revenus financiers	6'350'881	5'643'350	5'696'490	5'690'000	5'700'000	5'710'000
Marge d'autofinancement	1'273'984	644'780	781'620	810'000	800'000	790'000
Amortissements ordinaires	977'253	942'800	942'500	920'000	930'000	930'000
Amortissements complémentaires	280'000	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	16'731	-298'020	-160'880	-110'000	-130'000	-140'000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	1'451'696	910'600	1'252'500	1'028'500	988'500	943'500
Total des recettes	693'569	90'000	133'000	130'000	-	-
Investissements nets	758'127	820'600	1'119'500	898'500	988'500	943'500
Financement des investissements						
Report des investissements nets	758'127	820'600	1'119'500	898'500	988'500	943'500
Marge d'autofinancement	1'273'984	644'780	781'620	810'000	800'000	790'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	515'856	-175'820	-337'880	-88'500	-188'500	-153'500
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	16'731	-298'020	-160'880	-110'000	-130'000	-140'000
Fortune nette	7'864'933	7'566'913	7'406'033	7'296'033	7'166'033	7'026'033
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Modification des engagements						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	515'856	-175'820	-337'880	-88'500	-188'500	-153'500
Engagements	10'540'295	10'716'115	11'053'995	11'142'495	11'330'995	11'484'495

6. CONSIDERATIONS FINALES

La planification présentée dans ce document ne doit pas être considérée comme une règle définitive. Elle n'est pas un acte contraignant engageant le Conseil municipal de manière irrévocable.

Beaucoup d'événements imprévisibles peuvent rendre caduques certaines de ces propositions. Il est toutefois souhaitable de s'y référer car elle est la base des projets en cours et elle présente une vue réaliste de l'avenir.

L'exécutif propose de ne déroger aux grandes lignes arrêtées que pour s'adapter aux impératifs d'une situation économique fluctuante ou pour répondre à des besoins inattendus.

L'évolution des redevances hydrauliques, dès 2025, et l'éventuel versement annuel de la part au bénéfice de la société simple Bramois Energie conditionneront sensiblement le résultat des finances communales.

Le Conseil municipal souhaite assurer un développement harmonieux de la Commune, dans tous ses aspects, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux et culturels.

C'est dans ce contexte que le plan quadriennal 2021-2024 a été élaboré.

St-Martin, novembre 2020

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE ST-MARTIN**

7. ANNEXES

7.1 Détail des investissements nets 2021-2024

PLAN QUADRIENNAL 2021-2024 - INVESTISSEMENTS					
		2021	2022	2023	2024
		Budget	Plan quadriennal		
0	Administration générale	5'000.00	75'000.00	25'000.00	25'000.00
	Bâtiment administratif		50'000.00		
	Equipement informatique	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Central téléphonique				
	Projets Mobili'dzons-nous (processus participatif)		20'000.00	20'000.00	20'000.00
1	Sécurité publique	10'000.00	20'000.00	10'000.00	10'000.00
	Mensuration cadastrale et SAU	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Equipement servcie du feu		10'000.00		
2	Enseignement	10'000.00	15'000.00	10'000.00	15'000.00
	Centre scolaire		5'000.00		5'000.00
	Equipement informatique	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	C.O. Val d'Hérens	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
3	Culture, loisirs et culte	40'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
	Bibliothèque communale				
	Sentiers pédestres - Signalisation	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Places de jeux	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
	Pont suspendu Euseigne - Ossona				
4	Santé	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
	Financement secours sanitaires OCVS	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
5	Prévoyance sociale	112'500.00	202'500.00	2'500.00	2'500.00
	UAPE	110'000.00			
	Institutions handicapés VS	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00
	Local pour la jeunesse				
	Etablissement médico-social (EMS)		200'000.00		
6	Trafic	241'000.00	405'000.00	230'000.00	230'000.00
	Routes cantonales	172'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
	Eclairage public	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Gourdonages divers et reflachages	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Chemins publics - Pavage/Barrières	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Routes agricoles - Etape 4 (intempéries)				
	Routes agricoles - Etape 2 (La Combette)				
	Routes agricoles - Etape 5 (Step)		175'000.00		
	Route de la Borgne - La Lurette				
	Routes forestières	39'000.00	100'000.00		
	Matériel et outillage	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Liaison câblée Euseigne - St-Martin			100'000.00	100'000.00
7	Protection aménagement territoire	700'000.00	140'000.00	170'000.00	120'000.00
	Réseau eau potable	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Protection sources d'eau				
	Grand Réservoir de Grangeneuve				
	Captations sources d'eau				
	Réseau eaux usées	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Step St-Martin	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Déchetterie communale	500'000.00			
	Installation de Moloks / Ecopoints				
	Décharge Grand Plan	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Corrections torrents	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	PGEE	40'000.00			
	Correction Rhône 3	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Révision PAZ / RCCZ	20'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
	RPU Grand Pra	100'000.00	70'000.00		
	RPU Pirres Grôches			100'000.00	50'000.00
8	Economie publique	0.00	0.00	500'000.00	500'000.00
	Mini-centrale hydraulique (hydroélectricité)			500'000.00	500'000.00
	TOTAUX	1'119'500.00	898'500.00	988'500.00	943'500.00
	TOTAL GENERAL				3'950'000.00

7.2 Plan financier

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	5'076'897	4'998'570	4'914'870	4'880'000	4'900'000	4'920'000
Total des revenus financiers	6'350'881	5'643'350	5'696'490	5'690'000	5'700'000	5'710'000
Marge d'autofinancement	1'273'984	644'780	781'620	810'000	800'000	790'000
Amortissements ordinaires	977'253	942'800	942'500	920'000	930'000	930'000
Amortissements complémentaires	280'000	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	16'731	-298'020	-160'880	-110'000	-130'000	-140'000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	1'451'696	910'600	1'252'500	1'028'500	988'500	943'500
Total des recettes	693'569	90'000	133'000	130'000	-	-
Investissements nets	758'127	820'600	1'119'500	898'500	988'500	943'500
Financement des investissements						
Report des investissements nets	758'127	820'600	1'119'500	898'500	988'500	943'500
Marge d'autofinancement	1'273'984	644'780	781'620	810'000	800'000	790'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	515'856	-175'820	-337'880	-88'500	-188'500	-153'500
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	16'731	-298'020	-160'880	-110'000	-130'000	-140'000
Fortune nette	7'864'933	7'566'913	7'406'033	7'296'033	7'166'033	7'026'033
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Modification des engagements						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	515'856	-175'820	-337'880	-88'500	-188'500	-153'500
Engagements	10'540'295	10'716'115	11'053'995	11'142'495	11'330'995	11'484'495

7.3 Amortissements

Amortissements de la planification	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Patrimoine administratif de l'année précédente sans les prêts et participations permanentes		8'136'501.19	8'014'301.19	8'191'301.19	8'169'801.19	8'228'301.19
Investissements nets sans les prêts et participations permanentes (selon le budget des investissements)	+	820'600.00	1'119'500.00	898'500.00	988'500.00	943'500.00
Patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (avant les amortissements)	=	9'393'754.24	8'957'101.19	9'133'801.19	9'089'801.19	9'171'801.19
Amortissements ordinaires effectués resp. budgétés du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes	-	977'253.05	942'800.00	942'500.00	920'000.00	930'000.00
Amortissements complémentaires effectués resp. budgétés du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes	-	280'000.00	-	-	-	-
Patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (après les amortissements)	=	8'136'501.19	8'014'301.19	8'191'301.19	8'169'801.19	8'241'801.19
Contrôle des amortissements ordinaires selon le loi						
Patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (avant les amortissements)		9'393'754.24	8'957'101.19	9'133'801.19	9'089'801.19	9'171'801.19
10 % amortissements ordinaires du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (avant les amortissements)		939'375.42	895'710.12	913'380.12	908'980.12	915'830.12
Ecart par rapport aux amortissements ordinaires effectués resp. budgétés du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes		37'877.63	47'089.88	29'119.88	11'019.88	12'819.88

7.4 Degré d'autofinancement

1. Degré d'autofinancement (I1)		MCH	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	+	CHF	16730.59	-	-	-	-	-
Excédent de charges du compte de fonctionnement	-	CHF	-	298'020.00	160'880.00	110'000.00	130'000.00	140'000.00
Amortissements du patrimoine administratif	331 +	CHF	977'253.05	942'800.00	942'500.00	920'000.00	930'000.00	930'000.00
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332 +	CHF	280'000.00	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert du bilan	333 +	CHF	-	-	-	-	-	-
Autofinancement	=	CHF	1'273'983.64	644'780.00	781'620.00	810'000.00	800'000.00	790'000.00
Dépenses d'investissement reportées au bilan	5 +	CHF	1'451'696.41	910'600.00	1'252'500.00	1'028'500.00	988'500.00	943'500.00
Recettes d'investissement reportées au bilan	6 -	CHF	693'569.05	90'000.00	133'000.00	130'000.00	-	-
Investissements nets	=	CHF	758'127.36	820'600.00	1'119'500.00	898'500.00	988'500.00	943'500.00
Autofinancement x 100			168.0%	78.6%	69.8%	90.2%	80.9%	83.7%
Investissements nets								
Valeurs indicatives								
I1 ≥ 100%		5 - très bien						
80% ≤ I1 < 100%		4 - bien						
60% ≤ I1 < 80%		3 - satisfaisant (à court terme)						
0% ≤ I1 < 60%		2 - insuffisant						
I1 < 0%		1 - très mauvais						

7.5 Capacité d'autofinancement

2. Capacité d'autofinancement (I2)		MCH	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		+ CHF	16'730.59	-	-	-	-	-
Excédent de charges du compte de fonctionnement		- CHF	-	298'020.00	160'880.00	110'000.00	130'000.00	140'000.00
Amortissements du patrimoine administratif	331	+ CHF	977'253.05	942'800.00	942'500.00	920'000.00	930'000.00	930'000.00
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332	+ CHF	280'000.00	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert du bilan	333	+ CHF	-	-	-	-	-	-
Autofinancement		= CHF	1'273'983.64	644'780.00	781'620.00	810'000.00	800'000.00	790'000.00
Revenus du compte de fonctionnement	4	+ CHF	6'350'880.78	5'643'350.00	5'696'490.00	5'690'000.00	5'700'000.00	5'710'000.00
Subventions redistribuées	47	- CHF	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les financements spéciaux	48	- CHF	60'120.00	-	-	-	-	-
Imputations internes	49	- CHF	603.75	300.00	600.00	-	-	-
Revenus financiers		CHF	6'290'157.03	5'643'050.00	5'695'890.00	5'690'000.00	5'700'000.00	5'710'000.00
Autofinancement x 100		=	20.3%	11.4%	13.7%	14.2%	14.0%	13.8%
Revenus financiers								

Valeurs indicatives	
I2 ≥ 20%	5 - très bien
15% ≤ I2 < 20%	4 - bien
8% ≤ I2 < 15%	3 - satisfaisant
0% ≤ I2 < 8%	2 - insuffisant
I2 < 0%	1 - très mauvais

7.6 Taux des amortissements ordinaires

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)		MCH	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Patrimoine administratif avant amortissements		+ CHF	9'393'754.24	8'957'101.19	9'133'801.19	9'089'801.19	9'158'301.19	9'171'801.19
Prêts et participations permanentes avant amortissements		- CHF	-	-	-	-	-	-
Patrimoine administratif à amortir		= CHF	9'393'754.24	8'957'101.19	9'133'801.19	9'089'801.19	9'158'301.19	9'171'801.19
Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	3310	= CHF	977'253.05	942'800.00	942'500.00	920'000.00	930'000.00	930'000.00
Amortissements x 100		=	10.4%	10.5%	10.3%	10.1%	10.2%	10.1%
Patrimoine administratif à amortir								

Valeurs indicatives	
I3 ≥ 10%	5 - amort. suffisants
8% ≤ I3 < 10%	4 - amort. moyens (à court terme)
5% ≤ I3 < 8%	3 - amort. faibles
2% ≤ I3 < 5%	2 - amort. insuffisants
I3 < 2%	1 - amort. nettement insuffisants

Amortissements ordinaires:
minimum 10 % du patrimoine administratif en application de l'art. 51, al. 1 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004

7.7 Endettement net par habitant

4. Endettement net par habitant (I4)	MCH	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Engagements courants	20 + CHF	2289'890.72					
Dettes à court terme	21 + CHF	133'000.00					
Dettes à moyen et long termes	22 + CHF	7925'500.00					
Engagements envers des entités particulières	23 + CHF	-					
Provisions	24 + CHF	56'922.15					
Passifs transitoires	25 + CHF	134'982.26					
Dette brute	= CHF	10'540'295.13					
Ou							
Total des passifs	2 + CHF	18'609'728.03					
Fortune nette	29 - CHF	7'864'932.90					
Financements spéciaux	28 - CHF	204'500.00					
Dette brute	= CHF	10'540'295.13	10'716'115.13	11'053'995.13	11'142'495.13	11'330'995.13	11'484'495.13
Disponibilités	10 CHF	32'004.82					
Avoir	11 + CHF	-671'826.12					
Placements	12 + CHF	7'027'935.40					
Actifs transitoires	13 + CHF	40'855'12.74					
Patrimoine financier réalisable	= CHF	10'473'226.84	10'473'226.84	10'473'226.84	10'473'226.84	10'473'226.84	10'473'226.84
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	CHF	67'068.29	242'888.29	580'768.29	669'268.29	857'768.29	1'011'268.29
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)		825	838	860	870	880	890
Dette brute – Patrimoine financier réalisable	=	81	290	675	769	975	1'136
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)							
Valeurs indicatives							
I4 < 3'000	5 - endettement faible						
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré						
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important						
7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important						
I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif						

7.8 Evolution indicateurs

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1. Degré d'autofinancement (I1)	168.0%	78.6%	69.8%	90.2%	80.9%	83.7%
	très bien	satisfaisant	satisfaisant	bien	bien	bien
2. Capacité d'autofinancement (I2)	20.3%	11.4%	13.7%	14.2%	14.0%	13.8%
	très bien	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant
3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	10.4%	10.5%	10.3%	10.1%	10.2%	10.1%
	suffisant	suffisant	suffisant	suffisant	suffisant	suffisant
4. Endettement net par habitant (I4)	81	290	675	769	975	1'136
	faible	faible	faible	faible	faible	faible
5. Taux du volume de la dette brute (I5)	167.6%	189.9%	194.1%	195.8%	198.8%	201.1%
	bien	bien	bien	bien	bien	satisfaisant